

Publié le 13 janvier 2023

« Comme toutes les entreprises, les Epl doivent mettre en avant leur performance extrafinancière »

Le 15 décembre 2022, la FedEpl, dans le cadre de son Club des directeurs d'Epl, a organisé un webinaire sur le thème : « Finance durable : Comment appréhender les nouveaux paradigmes et quels impacts sur nos métiers ? ». L'évènement a été conçu en partenariat avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, partenaire de la fédération. Vous pourrez revoir en replay ce webinaire d'une grande densité après avoir lu l'entretien croisé de Fleur Masterman, experte ESG au sein de la direction du développement de la banque, et Benjamin Daheron, son directeur de clientèle institutionnelle.



Pourriez-vous définir ce qu'est la finance durable ?

Fleur Masterman : La finance durable est l'intégration des enjeux de développement durable par

les acteurs financiers dans leurs décisions. On parle aussi d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance). **Les entreprises comme le secteur public, et donc les Epl, font face à des attentes croissantes de leurs parties prenantes en la matière, parmi lesquelles leurs collaborateurs, leurs clients, les communautés locales ou encore leurs partenaires financiers.** Outre répondre aux grands enjeux de transition environnementale et sociétale, il en va de la résilience des modèles d'affaires. C'est dans ce contexte qu'au Crédit Mutuel Arkéa nous souhaitons accompagner chacun de nos clients dans leurs transitions. Et ce, via des actions de sensibilisation et de dialogue stratégique, mais aussi le développement de nouveaux produits durables de financement ou de placement.

Benjamin Daheron : Nous sommes un acteur bancaire et **nous sommes convaincus que nos clients les plus engagés dans une démarche ESG bénéficieront d'un plus grand potentiel pour atteindre leurs objectifs, faire face aux défis de demain et donc être solvables sur le long terme.** C'est, pour nous, un enjeu stratégique de positionnement, tant du point de vue institutionnel que de la maîtrise du risque. **La concrétisation de cette démarche d'intégration accrue de la performance extrafinancière s'incarne dans notre offre de prêt à impact "Arkéa PACT". C'est le premier dispositif du genre enfin accessible aux PME, ETI, Institutionnels et professionnels de l'immobilier qui récompense l'engagement vertueux de nos clients.** Nous avons mis en place, à travers une collaboration avec le cabinet indépendant Ethifinance, expert de l'analyse ESG, une méthodologie et des référentiels visant à évaluer l'authenticité de cet engagement. Ces prêts à impact reposant sur des bonifications de crédits pouvant atteindre 20% d'économie de frais financiers, nous avons besoin de mesurer de façon objective la performance ESG et la dynamique de nos clients. C'est aussi pour eux un gage de légitimité de l'analyse.

Quels sont les enjeux de transitions pour les Epl ? En quoi cette offre y répond-elle ?

BD : Nous visons ici une démarche complémentaire à celle de la logique de prêts bonifiés dédiés à des projets écologiques ou socialement responsables, que nous proposons par ailleurs. **Nous nous attachons, via le crédit à impact, à accompagner dans le temps la stratégie globale de nos clients.** Ce dernier intégrant la réalisation d'un rapport ESG annuel sur les 4 à 5 premières échéances du prêt, **notre objectif est bien d'être au cœur de la stratégie des entreprises, en conseillant et en accompagnant durablement au mieux les transitions.** Au-delà de la logique d'aider à structurer nos clients novices en la matière, notre ambition est aussi de permettre aux acteurs plus matures de valoriser leur savoir-faire et leur bilan ESG. **Du côté des Epl, certaines structures, comme les Sem immobilières par exemple, peuvent apparaître en avance sur la démarche. Nous constatons cependant un manque de visibilité et de communication sur ce thème de la performance extrafinancière.** Quand bien même les Entreprises publiques locales sont peut-être plus légitimes que d'autres acteurs économiques, parce qu'il est naturel pour elles de travailler sur ces transitions et pour l'intérêt public; cela fait partie de leur ADN en quelque sorte. **Le mesurer, le faire progresser et le mettre en exergue est une opportunité de renforcer la notion d'attractivité; cela devient différenciant, notamment dans les logiques de recrutement de talents ou de positionnement vis-à-vis des décideurs dans des champs concurrentiels.** Dans leur communication, les Epl peuvent mettre en évidence

le fait qu'un cabinet indépendant a validé cette démarche vertueuse et non la seule banque Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. C'est un atout indéniable en termes d'image. Aujourd'hui, le rôle du banquier ne se résume pas à distribuer une offre de produits mais bien de s'impliquer et de s'inscrire dans l'exemplarité et le progrès.

Que conseillerez-vous aux Epl pour débiter une démarche de finance durable au sein de leur organisation ? Comment la valoriser ?

FM : Le point de départ pour la définition d'une démarche RSE consiste à se questionner sur soi-même et ses parties prenantes : Qui suis-je ? Comment travaillent mes collaborateurs et mes partenaires stratégiques ? Quelle est mon identité ? Etc. L'objectif ici est d'**identifier les sujets prioritaires**, car ils diffèrent d'un secteur à l'autre, d'un territoire à l'autre... Il convient ensuite de **définir les initiatives** (existantes, ou à développer) **qui répondent à ces enjeux-clés**. Enfin et c'est crucial, **valoriser la démarche déployée et ses résultats**. Les parties prenantes n'attendent pas nécessairement les mêmes informations. Par exemple, la communication à l'égard des collaborateurs vise à favoriser la mobilisation des effectifs et renforcer la marque employeur, alors que les banques cherchent à apprécier le niveau de risque ESG et d'engagement de leurs clients, via des indicateurs précis (ex. consommations d'énergie, féminisation). A ce titre, l'essor réglementaire ne doit pas être sous-estimé : les obligations de reporting RSE sont croissantes à l'égard des sociétés, mais aussi des établissements financiers eux-mêmes : depuis juillet 2022, par exemple, ces derniers doivent intégrer les facteurs ESG dans les décisions d'octroi de crédit et, demain, dans les conditions tarifaires. **La donnée ESG devient d'ailleurs un enjeu incontournable, pour la communication et pour le pilotage.**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a lui-même déployé et « éprouvé » la démarche pour devenir une entreprise à mission. Quelles ont été les principales étapes de la démarche ? Comment se positionne le groupe aujourd'hui ?

FM : Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est devenu une Société à Mission en mai 2022. Cela s'intègre dans notre ADN de groupe coopératif, mutualiste et territorial et consacre notre engagement historique. **Nous avons, dès 2019, adopté une Raison d'être, que nous avons déclinée dans notre plan stratégique "Transitions 2024"**. Il s'agit pour nous de continuer l'intégration ESG dans l'ensemble de nos processus et nos métiers.

Cette interview a été réalisée par Stéphane Menu, journaliste et consultant éditorial à la FedEpl.

Pour voir le replay du webinaire du Club des directeurs d'Epl, nous vous invitons à vous connecter à votre espace Adhérents (en cas de difficultés pour vous connecter: info@lesepl.fr):

Accès refusé